

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
reconnaisant et admettant aux subventions les formations
organisées par la Haute Ecole provinciale MONS-BORINAGE-
CENTRE à partir de l'année académique 2007-2008**

A.Gt 19-07-2007

M.B. 10-01-2008

Modification :

A.Gt 18-07-08 (M.B. 02-09-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 20 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, complété par les décrets des 24 juillet 1997 et 30 juin 1998 et modifié par le décret du 30 juin 2006;

Vu l'avis favorable du Conseil général des Hautes Ecoles du 22 mars 2007;

Considérant que les formalités préalables requises ont été remplies et qu'il n'existe aucun motif de s'opposer à la demande émanant de la Haute Ecole;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - La Haute Ecole provinciale MONS-BORINAGE-CENTRE est autorisée à ouvrir les formations reprises à l'annexe du présent arrêté, à partir de l'année académique 2007-2008.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale MONS-BORINAGE-CENTRE à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 3. - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET



ANNEXE

TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Arts Appliqués	Section « Arts graphiques » - Option « Arts graphiques et infographie »	Saint-Ghislain
Type court	Arts Appliqués	Section « Arts graphiques » - Option « Arts graphiques »	Saint-Ghislain
Type court	Economique	Section « Assurances »	Mons
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Gestion »	Mons
Type court	Economique	Section « Gestion hôtelière »	Saint-Ghislain
Type court	Economique	Section « Gestion des transports et logistique d'entreprise »	Mons
Type court	Economique	Section « Informatique de gestion »	Mons
Type court	Economique	Section « Marketing »	Mons
Type court	Economique	Section « Secrétariat de direction » - Option « Entreprise – Administration »	Mons
Type court	Economique	Section « Secrétariat de direction » - Option « Langues »	Mons
Type court	Economique	Section « Tourisme » - Option « Gestion »	Saint-Ghislain
Type court	Economique	Spécialisation « Management de la distribution »	Mons
Type court	Paramédicale	Section « Sage-femme »	Mons
Type court	Paramédicale	Section « Biologie médicale » - Option « Chimie clinique »	Saint-Ghislain
Type court	Paramédicale	Section « Logopédie »	Saint-Ghislain
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	Mons
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Pédiatrie »	Mons
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Soins intensifs et aide médicale urgente »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale préscolaire »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale primaire »	Mons et Morlanwelz
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Arts plastiques »	Saint-Ghislain
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous -section « Education physique »	Morlanwelz
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Français et français langue étrangère »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Français et morale »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Langues germaniques »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Mathématiques »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Sciences économiques et sciences économiques appliquées »	Mons



TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales »	Mons
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous- section « Sciences : biologie, chimie, physique »	Mons
Type court	Pédagogique	Spécialisation « Orthopédagogie »	Mons

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale MONS-BORINAGE-CENTRE à partir de l'année académique 2007-2008.

Bruxelles, le 19 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

